Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20251218-DELIB202584-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 18 décembre 2025 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents :
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Damien DOBRENEL, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Loïc PRIMA, Brigitte THOMAS, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.

Conseillers ayant donné procuration :
David ROSSIGNOL, procuration donnée à Denez DUIGOU
Eric BADOC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
Myriam RIOUAT, procuration donnée à Brigitte THOMAS
Morgane LE COZ, procuration donnée à Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Philippe DELATER, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
Lauriane COZ, procuration donnée à Marc PINET

Conseillers municipaux absents :
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Yannick PERON
Date de publication : 23/12/2025
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

DELIBERATION n° 2024-84
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Divers
OBJET : Avenant à la convention de partenariat 2026 avec l'association « les p'tits malins » qui assure la gestion de la crèche

La commune de Clohars-Carnoët a fait le choix de confier la gestion du service public de la petite enfance à l'association « les p'tits malins » qui assure la gestion d'une crèche de 30 berceaux.
Pour ce faire, la ville met à disposition, par voie de convention, un bâtiment dédié à la petite enfance dimensionné pour 30 berceaux, soutien l'investissement et le fonctionnement de la structure à travers des interventions du personnel communal et le versement d'une subvention de fonctionnement.

De son côté, l'association "Les P'tits Malins", selon la loi du 1er juillet 1901, s'est donnée pour mission d'organiser et de gérer les services d'un établissement d'accueil de jeunes enfants sur la commune.

Ainsi, la commune de Clohars-Carnoët et l'association constatent la convergence de leurs volontés, et décident d'être partenaires pour mettre en œuvre les objectifs suivants de la politique municipale de la petite enfance:

- Gérer et animer le multi-accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans en communiquant à la population les possibilités d'accueil régulier et/ou occasionnel
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20251218-DELIB202584-DE

- Favoriser le développement, l'éveil et la socialisation des enfants jusqu'à six ans
- Accompagner les parents dans leur fonction d'éducation et les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale
- Créer, avec les adhérents de l'Association et d'autres acteurs, une dynamique locale autour de la petite enfance par le biais d'actions/animations à l'attention de la population

L'avenant prévoit qu'au regard du travail mené et des actions en cours, la subvention exceptionnelle versée pour l'année 2025 d'un montant de 20 000€ soit maintenue pour l'exercice 2026.
Il prévoit également l'ajout d'un objectif de sensibilisation des enfants à la langue bretonne.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'association « les p'tit malins » en charge de la gestion de la crèche**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

Le secrétaire de séance
Yannick PERON

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification